



Les Changements fiscaux pour le Nouvel An 2023

Fédération canadienne
des contribuables

DÉCEMBRE 2022

Fédération
canadienne des

contribuables

À propos de la Fédération canadienne des contribuables

La Fédération canadienne des contribuables est un organisme à but non-lucratif, non-partisan, de défense des citoyens, qui lutte pour moins d'impôts, moins de gaspillage et plus d'imputabilité au gouvernement. La FCC a été fondée en Saskatchewan en 1990 lorsque l'*Association of Saskatchewan Taxpayers* et la *Resolution One Association of Alberta* ont joint leurs forces afin de créer une association nationale de défense des contribuables. Aujourd'hui, la FCC compte plus de 235 000 sympathisants à travers le pays.

La FCC a un bureau fédéral à Ottawa, ainsi que des bureaux régionaux en Colombie-Britannique, en Alberta, dans les Prairies (SK et MB), en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique. Les bureaux régionaux de la FCC font de la recherche et des activités en lien avec leur mission de défense des contribuables de leurs régions, en plus de leur rôle de représentants locaux d'initiatives pancanadiennes.

Les bureaux régionaux de la FCC font des centaines d'entrevues à chaque mois, tiennent des conférences de presse et émettent régulièrement des communiqués de presse, lettres d'opinion et autres publications au nom de tous les supporters de la FCC. La publication phare de la FCC, le magazine *The Taxpayer* (en anglais seulement) est publié trois fois par année. Les courriels Info-action sont envoyés au fur et à mesure que des enjeux font surface.

Chaque contribuable canadien supportant la mission de la Fédération canadienne des contribuables peut, gratuitement, devenir l'un de nos sympathisants en s'inscrivant à notre liste d'envoi *Info-action*. Les sympathisants ayant fait un don peuvent aussi recevoir notre publication phare, le magazine *The Taxpayer* (en anglais), publié trois fois par an.

La Fédération canadienne des contribuables est un organisme indépendant, sans affiliation institutionnelle ou partisane. Il est prohibé pour ses employés et membres du conseil d'administration d'être membres de partis politiques. En 2020-2021, la Fédération a amassé 4,8 millions de dollars grâce à 39 792 dons. Les dons effectués à la FCC ne sont pas déductibles d'impôt.

Fédération
canadienne des
contribuables

Introduction

Le rapport sur les Changements fiscaux du Nouvel An indique les principaux changements fiscaux qui interviendront en 2023, que ce soit sous la juridiction fédérale ou au Québec. Le rapport présente plusieurs modifications fiscales bientôt en vigueur, dont l'impôt sur le revenu, les taxes sur le carbone et les taxes foncières. En additionnant l'impôt sur le revenu, les taxes de vente et toutes les autres taxes, la famille canadienne moyenne consacre près de [43 %](#) de son budget aux impôts, selon l'Institut Fraser.

Le rapport met en évidence les différents ajustements fiscaux qui entreront en vigueur au courant de l'année 2023 afin de fournir une estimation des coûts pour l'augmentation des charges sociales, comme les paiements obligatoires du Régime de pensions du Canada et de l'assurance-emploi, les hausses de la taxe sur le carbone, les augmentations de la taxe sur l'alcool et le glissement des tranches d'imposition.

La dérive des tranches d'imposition se produit lorsque les gouvernements ne modifient pas les tranches d'imposition en fonction de l'inflation et que l'inflation peut automatiquement faire passer les contribuables dans une tranche d'imposition supérieure, même s'ils n'ont pas réellement les moyens d'acheter plus. Avec le glissement de tranche, le montant personnel de base s'érode également au fil du temps. La fin du rapport fournit de plus amples informations sur le coût du glissement de tranche en 2023.

Alors que le gouvernement du Canada a augmenté les impôts, la Fédération canadienne des contribuables a déterminé que [51 autres gouvernements nationaux](#) ont accordé des allégements fiscaux pendant la pandémie ou pour alléger le fardeau de l'inflation. Les gouvernements nationaux qui ont accordé des allégements fiscaux comprennent plus de la moitié des pays du G7 et du G20 et deux tiers des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Gouvernement fédéral

Les travailleurs canadiens gagnant 40 000 \$ ou plus verront leur impôt fédéral sur le revenu augmenter en 2023 en raison de la hausse des charges sociales. Le gouvernement fédéral augmente également les taxes sur l'alcool, la taxe sur le carbone et impose une deuxième taxe sur le carbone par le biais de la réglementation des carburants en 2023.

Si l'on fait abstraction des charges sociales, l'impôt fédéral sur le revenu payé en 2023 sera moins élevé parce que le montant personnel de base fédéral passe de 14 398 \$ à 15 000 \$. Les Canadiens qui gagnent moins de 165 430 \$ peuvent demander 602 \$ de plus en revenu non imposable grâce à l'augmentation du montant personnel de base, ce qui leur permet d'économiser environ 90 \$ en impôt sur le revenu.

Cependant, l'augmentation du montant personnel de base ne suit pas l'inflation. Le montant personnel de base passe de 14 398 \$ à 15 000 \$, mais comme l'inflation atteint des niveaux records, il faudrait qu'il soit de 15 391 \$ pour que les contribuables atteignent le seuil de rentabilité. Étant donné que le montant personnel de base n'augmente pas entièrement en fonction de l'inflation en 2023, les Canadiens dont le revenu est inférieur à 165 430 \$ verront leur facture d'impôt corrigée de l'inflation augmenter de 59 \$.

Le tableau ci-dessous montre la variation totale de l'impôt fédéral sur le revenu que les Canadiens paieront en 2023, compte tenu des modifications apportées au montant personnel de base, au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi. Les Canadiens qui gagnent 40 000 \$ ou plus paieront un impôt fédéral sur le revenu plus élevé en 2023.

Revenu	Modification totale de l'impôt fondé sur le revenu
35 000 \$	-9 \$
40 000 \$	20 \$
50 000 \$	50 \$
60 000 \$	80 \$
80 000 \$	214 \$
100 000 \$	214 \$
150 000 \$	214 \$

Régime de pensions du Canada :

Les cotisations au RPC augmentent pour la cinquième année consécutive en 2023. Le taux d'imposition et le maximum des gains ouvrant droit à pension couverts par le taux d'imposition augmentent tous deux. Les employeurs et les employés devront chacun verser **3 754 \$** en 2023. Cela représente une augmentation d'impôt de 255 \$ en 2023 pour les employés et les employeurs (pour les travailleurs gagnant 66 600 \$ ou plus).

L'impôt sur le RPC n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années. Depuis 2018, les impôts des employés et des employeurs pour le RPC sont passés de 2 594 \$ en 2018 à 3 754 \$ en 2023. Cela représente une augmentation de l'impôt sur le RPC de 1 160 \$ pour les employés et les employeurs depuis 2018.

Année	Taux d'imposition	Maximum de la rémunération assurable	Impôt des salariés	Impôt de l'employeur
2022	1,58 %	60 300 \$	953 \$	1 334 \$
2023	1,63 %	61 500 \$	1 002 \$	1 403 \$
Augmentation			50 \$	70 \$

Les totaux peuvent ne pas correspondre en raison des arrondis.

En [2018](#), la facture fiscale des employés et des employeurs était respectivement de 858 \$ et de 1 202 \$. Cela signifie que l'impôt sur l'AE pour les employés a augmenté de 144 \$ et a augmenté pour les employeurs de 201 \$ depuis 2018.

Au total, les charges sociales fédérales (RPC et AE) coûteront 4 756 \$ à un travailleur gagnant 66 600 \$ ou plus en 2023. Son employeur sera également contraint de payer 5 157 \$.

Taxe carbone :

Le Québec possède sa propre taxe sur le carbone par le biais d'un système de plafonnement et d'échange.

[La taxe sur le carbone](#) du gouvernement fédéral doit passer de 50 à 65 dollars par

tonne le 1er avril 2023. Cela fera passer la taxe sur le carbone actuelle de 11,05 cents par litre à 14,31 cents par litre d'essence. À ce taux plus élevé, la taxe sur le carbone coûtera à une famille environ 10,88 \$ chaque fois qu'elle fera le plein de sa [fourgonnette](#). À partir de l'année prochaine, les contribuables de chaque province et territoire, à l'exception du Québec, seront obligés de payer ce taux de taxe fédérale sur le carbone.

Le gouvernement [fédéral](#) prétend que «les familles vont s'en sortir» avec sa taxe sur le carbone et son système de remboursement. Cependant, [un rapport du](#)

Année	Taux d'imposition	Gains maximums ouvrant droit à pension	Exemption de base	Impôt des salariés	Impôt de l'employeur
2022	5,70 %	64 900 \$	3 500 \$	3 500 \$	3 500 \$
2023	5,95 %	66 600 \$	3 500 \$	3 754 \$	3 754 \$
Augmentation				255 \$	255 \$

Les totaux peuvent ne pas correspondre en raison des arrondis.

Assurance-emploi :

[Le taux d'imposition de l'AE](#) restera le même, mais le maximum de la rémunération assurable augmentera. Ainsi, en 2023, les employés devront verser 1 002 \$ et les employeurs 1 403 \$ à l'AE. Cela représente une augmentation de 50 \$ de l'impôt sur l'AE pour les employés et de 70 \$ pour les employeurs (pour les travailleurs gagnant 61 500 \$ ou plus).

[directeur parlementaire du budget](#) montre que la taxe sur le carbone coûtera au ménage moyen entre 402 \$ et 847 \$ en 2023, même après les remboursements. Les tableaux ci-dessous présentent le coût net de la taxe sur le carbone pour le ménage moyen en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario en 2023-24.

Alberta

Année	Coût total	Remboursement	Coût réel (coût total - rabais)
2023	2 512 \$	1 665 \$	847 \$
2024	2 967 \$	1 948 \$	1 018 \$
2025	3 408 \$	2 215 \$	1 194 \$
2026	3 867 \$	2 441 \$	1 425 \$
2027	4 312 \$	2 662 \$	1 650 \$
2028	4 724 \$	2 849 \$	1 874 \$
2029	5 113 \$	3 033 \$	2 080 \$
2030	5 469 \$	3 187 \$	2 282 \$

Les totaux peuvent ne pas correspondre en raison des arrondis.

Manitoba

Année	Coût total	Remboursement	Coût réel (coût total - rabais)
2023	1 298 \$	\$896 \$	402 \$
2024	1 574 \$	1 081 \$	493 \$
2025	1 840 \$	1 250 \$	590 \$
2026	2 112 \$	1 412 \$	701 \$
2027	2 375 \$	1 562 \$	813 \$
2028	2 624 \$	1 690 \$	934 \$
2029	2 855 \$	1 793 \$	1 062 \$
2030	3 085 \$	1 939 \$	1 145 \$

Les totaux peuvent ne pas correspondre en raison des arrondis.

Saskatchewan

Année	Coût total	Remboursement	Coût réel (coût total - rabais)
2023	1 972 \$	1 472 \$	500 \$
2024	2 350 \$	1 743 \$	607 \$
2025	2 700 \$	1 979 \$	721 \$
2026	3 056 \$	2 193 \$	863 \$
2027	3 362 \$	2 357 \$	1 004 \$
2028	3 565 \$	2 376 \$	1 189 \$
2029	3 831 \$	2 477 \$	1 353 \$
2030	4 085 \$	2 620 \$	1 464 \$

Les totaux peuvent ne pas correspondre en raison des arrondis.

Ontario

Année	Coût total	Remboursement	Coût réel (coût total - rabais)
2023	1 356 \$	866 \$	490 \$
2024	1 653 \$	1 037 \$	616 \$
2025	1 942 \$	1 200 \$	743 \$
2026	2 234 \$	1 351 \$	882 \$
2027	2 512 \$	1 490 \$	1 023 \$
2028	2 782 \$	1 614 \$	1 168 \$
2029	3 027 \$	1 711 \$	1 316 \$
2030	3 275 \$	1 814 \$	1 461 \$

Les totaux peuvent ne pas correspondre en raison des arrondis.

Deuxième taxe sur le carbone

Le gouvernement fédéral impose une deuxième taxe sur le carbone [par le biais de la réglementation des carburants](#) en 2023. Si les producteurs de carburant ne peuvent pas satisfaire aux exigences de la réglementation, ils seront contraints de payer la deuxième taxe sur le carbone. La deuxième taxe sur le carbone entrera en vigueur en juillet 2023.

La deuxième taxe sur le carbone devrait augmenter le prix de l'essence jusqu'à 13 cents par litre et coûter à une famille 220 dollars par an d'ici 2030, [selon](#) l'analyse du gouvernement.

L'analyse du gouvernement montre que la deuxième taxe sur le carbone aura "un impact disproportionné sur les ménages à revenu faible et moyen, ainsi que sur les ménages qui connaissent actuellement la pauvreté énergétique". Cela nuira particulièrement aux "mères célibataires" et aux "personnes âgées à revenu fixe", selon le gouvernement.

Taxes sur les boissons alcoolisées :

La taxe d'accise progressive sur les spiritueux augmentera les droits d'accise sur la bière, le vin et les spiritueux en fonction de l'inflation le 1er avril 2023. Les taxes représentent déjà environ la moitié du prix de la bière, 65 % du prix du vin et plus des trois quarts du prix des spiritueux.

Comme l'inflation est considérablement élevée, il en sera de même pour l'augmentation de la taxe sur l'alcool de l'année prochaine. En fait, l'indexation de la taxe sur l'alcool entraînera une augmentation de [6,3 %](#) de la taxe d'accise fédérale sur la bière, le vin et les spiritueux en 2023.

Autres augmentations d'impôts dans le budget 2022 :

- Le budget de 2022 a introduit une taxe sur le flipping de propriétés. On estime qu'elle coûtera aux contribuables 4 millions de dollars en 2022-23 et 64 millions de dollars à la fin de 2026-27.
- Le budget 2022 suggère que le [taux de taxe sur le vapotage](#) introduit dans le budget 2021 pourrait être de 5 \$ pour les 10 premiers ml et de 1 \$ par 10 ml par la suite.
- La mise à jour financière de l'automne 2022 a introduit une [nouvelle taxe](#) sur les entreprises qui rachètent des actions. Cette taxe entrera en vigueur au cours de l'exercice [2023](#) et coûtera aux contribuables 30 millions de dollars en 2023 et 2,1 milliards de dollars sur cinq ans.

Québec

Régime de retraite du Québec :

[Le taux d'imposition](#) du Régime de rentes du Québec augmente en 2023. Cela signifie que les employés et les employeurs verseront chacun 3 930 \$ au RRQ en 2023. Cela représente une augmentation de 154 \$ de l'impôt du RRQ pour les employés et les employeurs. L'impôt maximal du RRQ devrait continuer à augmenter dans l'avenir et atteindre 4 290 \$ pour les employés et les employeurs en 2025.

Taxes foncières :

La ville de Montréal a annoncé une augmentation des taxes de [4,1 %](#) pour les propriétés résidentielles et une augmentation de 2,9 % pour les propriétés non résidentielles. Pour la ville de Québec, l'augmentation des taxes foncières fera grimper les factures [des maisons unifamiliales](#) d'au moins 74 \$.

Année	Taux d'imposition	Gains maximums ouvrant droit à pension	Exemption de base	Impôt des salariés	Impôt de l'employeur
2022	6,15 %	64 900 \$	3 500 \$	3 776 \$	3 776 \$
2023	6,40 %	64 900 \$	3 500 \$	3 930 \$	3 930 \$
Augmentation				154 \$	154 \$

Assurance-emploi du Québec :

Le taux d'imposition de l'AE du Québec et le maximum de la rémunération assurable augmenteront tous deux en 2023. Cela signifie que les employés paieront 781 \$ et les employeurs 1 093 \$ à l'AE du Québec en 2023. Cela représente une augmentation de 57 \$ de l'impôt sur l'AE pour les employés et de 80 \$ pour les employeurs.

Année	Taux d'imposition	Rémunération assurable maximale	Impôt des salariés	Impôt de l'employeur
2022	1,20 %	60 300 \$	724 \$	1 013 \$
2023	1,27 %	61 500 \$	781 \$	1 093 \$
Augmentation			57 \$	80 \$

Nouveau Brunswick

L'impôt sur le revenu

En novembre 2022, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a [annoncé](#) qu'il réduirait l'impôt sur le revenu pour la plupart des contribuables de la province. Le montant personnel de base a été augmenté de 903 \$ pour atteindre 11 720 \$ et les quatre tranches d'imposition supérieures ont toutes été réduites, la quatrième tranche étant consolidée dans la troisième tranche.

Le tableau ci-dessous met en évidence les modifications fiscales pour les différents niveaux de revenus.

Revenu	Changement sur le revenu
50 000 \$	- 45 \$
60 000 \$	-132 \$
80 000 \$	- 306 \$
100 000 \$	- 448 \$
150 000 \$	- 781 \$
200 000 \$	-1 386 \$

[Le Nouveau-Brunswick](#) augmente également de 909 \$ le crédit de réduction d'impôt pour les personnes à faible revenu, ce qui signifie que les contribuables gagnant moins de 19 177 \$ n'auront pas à payer d'impôt provincial sur le revenu pour l'année d'imposition 2022.

Impôts fonciers provinciaux

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick compte [réduire](#) de 50 % [l'impôt foncier provincial](#) sur les immeubles résidentiels non occupés par leur propriétaire en 2023.